

## Séance ordinaire du 19 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, et le dix-neuf janvier,  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire

**Présents** : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,  
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT  
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques,  
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume

**Excusé** : M. MABILEAU Loïc

**Absente** : Mme GRÉGAUT Magali

Mme Jacqueline BREVIER a été nommée secrétaire de séance

### Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17/12/2020.

#### **FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. DIF élus : plan de développement des compétences des élus locaux.
2. Point d'avancement de l'élaboration du budget 2021 suite aux réunions de préparation de la commission.
3. Souhaits d'investissements 2021.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4. Boulangerie-pizzeria : présentation des dossiers de candidature et du mode de sélection.

#### **SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES**

5. PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) : nomination d'un référent communal.

#### **GESTION DU PATRIMOINE**

6. Numérisation du cimetière : point d'avancement.

#### **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 3 : RÉSIDENCE SENIORS**

7. Point d'étape.

#### **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : ESPACE CULTUREL MAISON COLIN**

8. Constitution d'un groupe de travail.

#### **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 5 : REQUALIFICATION PLACE DES BOULEAUX**

9. Présentation de l'avant-projet.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire informe l'assemblée qu'au vu de la situation sanitaire actuelle la réunion peut avoir lieu dans une salle hors des locaux de la mairie et à huis clos et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette possibilité. L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la réunion du Conseil Municipal se réunisse dans la salle des fêtes, à huis clos.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité

## 1- DIF élus : plan de développement des compétences des élus locaux.

Monsieur le maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des Collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des Collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

M. le Maire précise que ce droit est ouvert à tous les élus depuis 2017 pour une durée de 20 heures de formation par an et par élu, cumulables pendant toute la durée du mandat et jusqu'à 6 mois suivant la fin de ce dernier. Ces heures sont financées par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1 %, prélevée sur les indemnités de fonction perçues par les membres du Conseil dans les conditions prévues à l'article L1621-3.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOPTE** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 800 €, soit 2% du montant des indemnités des élus.

**PRÉCISE** que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

**DÉCIDE** selon les capacités budgétaires, de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

## 2- Point d'avancement de l'élaboration du budget 2021 suite aux réunions de préparation de la commission.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente un bilan détaillé du compte administratif de l'année 2020 arrêté au 15 janvier 2021 ainsi que le compte de résultat suivant :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat</i>	<i>Excédent antérieur</i>	<i>Résultat final</i>
Fonctionnement	446 851,10	512 229,17	65 378,07	82 953,84	148 331,91
Investissement	414 699,35	93 684,67	-321 014,68	247 211,16	-73 803,52
<b>Total</b>	<b>861 550,45</b>	<b>605 913,84</b>	<b>-255 636,61</b>	<b>330 165,00</b>	<b>74 528,39</b>

Mme l'Adjointe déléguée aux finances précise que le déficit 2020 de la section d'investissement avait été anticipé en 2019 par un emprunt d'un montant de 250 000 €, contracté pour permettre le financement de l'opération « Cœur de village ».

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente une ébauche de Budget prévisionnel pour l'année 2021.

## Fonctionnement

DEPENSES						
Chapitre	Libellé	Budget 2019	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	Budget 2021
011	Charges à caractère général	176 750,00	175 084,45	183 000,00	151 155,70	181 000,00
012	Charges de personnel	134 675,00	131 363,92	116 992,00	113 625,76	124 900,00
014	Atténuation de produits	11 700,00	7 551,88	8 400,00	1 948,00	14 000,00
022	Dépenses imprévues	1 066,42	0,00	1 040,84	0,00	1 286,91
023	Virement à la section d'investissement	46 500,00	0,00	49 500,00	0,00	102 500,00
042	Amortissements	31 175,00	46 094,00	30 385,00	30 385,00	30 385,00
065	Autres charges courantes	144 090,00	137 252,44	163 610,00	144 334,44	162 310,00
066	Charges financières	5 200,00	5 187,64	5 500,00	5 402,20	4 660,00
067	Charges exceptionnelles		9 319,45	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>551 156,42</b>	<b>511 853,78</b>	<b>558 427,84</b>	<b>446 851,10</b>	<b>621 041,91</b>

RECETTES						
Chapitre	Libellé	Budget 2019	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	Budget 2021
002	Déficit ou excédent reporté	68 346,42	0,00	82 953,84		148 331,91
013	Atténuation de charges	23 200,00	19 045,96	2 000,00	3 535,26	0,00
042	Opérations d'ordre et transfert entre section		13 770,00			0,00
70	Produits des services	8 800,00	7 751,29	9 400,00	10 751,21	8 200,00
73	Impôts et taxes	265 000,00	278 182,00	270 000,00	296 029,00	275 000,00
74	Dotations et participations	138 800,00	145 288,25	153 064,00	155 915,29	150 500,00
75	Autres produits courants	47 010,00	48 539,25	41 010,00	42 779,73	39 010,00
77	Produits exceptionnels		4 565,00		3 218,68	0,00
<b>Total</b>		<b>551 156,42</b>	<b>517 141,75</b>	<b>558 427,84</b>	<b>512 229,17</b>	<b>621 041,91</b>

M. le Maire explique que ce budget est basé sur un maintien du montant des taxes locales et une augmentation de la dotation du SIVOS due à des dépenses supplémentaires mais surtout à une baisse des recettes du fait des confinements de l'année 2020. Il ajoute que le loyer du local commercial n'a pas été pris en compte sur toute l'année et que celui du local occupé par le SIVOS jusqu'au 31 janvier 2021 a été prévu pour 6 mois seulement.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances ajoute que le détail du budget prévisionnel sera communiqué au mois de février et qu'il reste encore des points à affiner.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente ensuite les divers emprunts et l'état de la dette :

Code	Objet de l'emprunt	Date de l'emprunt	Organisme prêteur	Durée	Date fin	Montant	Taux	Année 2020				Année 2021			
								Capital remboursé	Intérêts payés	CRD au 31 décembre	IRD au 31 décembre	Capital remboursé	Intérêts payés	CRD au 31 décembre	IRD au 31 décembre
E3	Aménagement du bourg	25/08/2010	Caisse Épargne	15 ans	25/06/2025	200 000,00	3,46%	14 290,68	2 758,88	70 766,07	5 956,95	14 791,60	2 257,96	55 974,47	3 698,99
E4	Achat terrain Boujon	20/07/2015	CA Centre-Est	10 ans	20/07/2025	45 000,00	1,19%	4 484,04	295,72	22 042,12	661,65	4 537,64	242,12	17 504,48	419,53
E6	Réhabilitation cure	07/11/2017	CA Centre-Est	10 ans	07/11/2027	35 550,00	0,96%	3 469,48	263,15	25 240,56	887,88	3 502,91	229,73	21 737,65	658,15
E8	Salle des fêtes	26/06/2006 Renégocié le 01/06/2017	Banque Populaire	20 ans	26/06/2026	230 000,00	1,30%	13 461,04	1 113,68	77 241,35	2 919,75	13 636,87	937,85	63 604,48	1 981,90
E9	Achat tracteur	29/08/2018	CA Centre-Est	5 ans	11/09/2022	78 840,00	0,02%	15 768,00	9,00	31 545,31	9,00	15 771,00	6,00	15 774,31	3,00
E10	Cœur de village	10/12/2019	CA Centre-Est	15 ans	31/12/2034	250 000,00	0,43%	16 169,93	961,31	233 830,07	7 234,51	16 239,57	979,31	217 590,50	6 255,20
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>839 390,00</b>		<b>67 643,17</b>	<b>5 401,74</b>	<b>460 665,48</b>	<b>17 669,74</b>	<b>68 479,59</b>	<b>4 652,97</b>	<b>392 185,89</b>	<b>13 016,77</b>

Code	Objet de l'emprunt	Montant de l'emprunt	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	01/01/2029	01/01/2030	01/01/2031	01/01/2032	01/01/2033	01/01/2034
E3	Aménagement du bourg	200 000,00	70 766,07	55 974,47	40 664,40	24 817,70	8 415,53									
E4	Achat terrain Boujon	45 000,00	22 042,12	17 504,48	12 912,60	8 265,82	3 563,50									
E6	Réhabilitation cure	35 550,00	25 240,56	21 737,65	18 200,99	14 630,25	11 025,11	7 385,24	3 710,31							
E8	Salle des fêtes	126 831,91	77 241,35	63 604,48	49 789,47	35 793,98	21 615,66	7 252,12								
E9	Achat tracteur	78 840,00	31 545,31	15 744,31												
E10	Cœur de village	250 000,00	233 830,07	217 590,50	201 280,98	184 901,22	168 450,91	151 929,74	135 337,42	118 673,65	101 938,10	85 130,47	68 250,46	51 297,75	34 272,03	17 172,96
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>736 221,91</b>	<b>460 665,48</b>	<b>392 155,89</b>	<b>322 848,44</b>	<b>268 408,97</b>	<b>213 070,71</b>	<b>166 567,10</b>	<b>139 047,73</b>	<b>118 673,65</b>	<b>101 938,10</b>	<b>85 130,47</b>	<b>68 250,46</b>	<b>51 297,75</b>	<b>34 272,03</b>	<b>17 172,96</b>
<i>Soit par habitants (base de 757 habitants)</i>			<i>608,54</i>	<i>518,04</i>	<i>426,48</i>	<i>354,57</i>	<i>281,47</i>	<i>220,04</i>	<i>183,68</i>	<i>156,77</i>	<i>134,66</i>	<i>112,46</i>	<i>90,16</i>	<i>67,76</i>	<i>45,27</i>	<i>22,69</i>

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une subvention de fonctionnement est habituellement allouée aux associations communales et intercommunales et demande si elle souhaite maintenir cette enveloppe identique aux années précédentes à savoir :

- associations de la commune et pluricommunales : 100 € par association, sauf pour :
  - l'Amicale des sapeurs-pompiers (montant des cotisations à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de l'Ain pour les actifs) ;
  - les donneurs de sang (participation à la collation après don) ;
  - l'Union Musicale (participation à l'indemnité du chef de musique) ;
  - le Foyer Rural des jeunes (remboursement du feu d'artifice de la fête de la Saint-Jean).

D'autre part, d'autres associations ne perçoivent pas de subvention mais sont aidées sous d'autres formes :

- le comité de fleurissement (financement de l'achat des fournitures de fleurissement par la commune) ;
  - les conscrits (vin d'honneur offert pour le banquet) ;
- associations et organismes extérieurs : Fonds Solidarité Logement, ONAC (bleuets), établissements de formation (60 € par élève de la commune scolarisé dans l'établissement).

M. le Maire ajoute qu'un courrier sera transmis à chaque association de la commune pour l'informer de la possibilité d'effectuer une demande de subvention avant le 28 février 2021.

M. le Maire présente ensuite à l'Assemblée les différentes demandes de subvention en cours :

- terrain multi sports : les travaux étant terminés, une demande de versement va être transmise pour la subvention de 14 249 € allouée en 2019 au titre de la DETR ;
- sécurisation du bourg : accord pour une subvention de 56 400 € au titre de la DSIL (variante de la DETR). Une subvention du département de l'Ain d'un montant de 30 000 € a déjà été perçue dans le cadre des amendes de police.
- une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes a également été allouée sur l'ensemble du projet cœur de village (terrain multi sports et sécurisation du bourg), d'un montant de 30 337 €. Son versement sera demandé lorsque tous les travaux seront terminés (fin de l'aménagement paysager et réfection des escaliers de la place de l'église).

M. le Maire présente ensuite un état de comptabilité analytique qui est pour l'instant au stade expérimental et qui sera affiné durant l'année.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le maintien du montant des taxes.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances informe l'Assemblée de la rencontre avec la Trésorière prévue le 5 mars 2021 pour la vérification du budget avant son vote.

---

### **3- Souhais d'investissements 2021.**

M. le Maire rappelle que l'état des restes à réaliser a été entériné lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2020.

M. le Maire présente la liste des principaux investissements proposés pour l'année 2021. M. le Maire précise que compte tenu du résultat de l'année 2020, du montant des différentes subventions à

percevoir, de la vente du terrain de la résidence sénior ainsi que du montant estimé du FCTVA, des taxes d'aménagement et amortissements, un montant d'environ 150 000 € d'investissement paraît possible.

M. le Maire précise qu'en ce qui concerne l'aménagement des abords de la résidence seniors les travaux seront repoussés à l'année prochaine et que le programme de travaux d'isolation des bâtiments de la commune est déjà engagé du fait de la signature de la convention avec Certinergy dans le cadre du dispositif ISOL'01 du SIEA. En ce qui concerne l'Ad'AP (Aménagement d'Accessibilité Programmé) pour la mairie et la boulangerie, les travaux doivent être réalisés cette année selon le calendrier arrêté en 2015. M. le Maire ajoute qu'une opération de mise en place de la fibre doit également être effectuée pour la mairie et l'école, ce qui va nécessiter une séparation du réseau.

M. le Maire demande à l'Assemblée de proposer des projets d'investissement pour qu'un arbitrage soit fait sur les opérations retenues au budget 2021. L'Assemblée émet diverses propositions d'investissement :

- rafraîchissement des bâtiments du stade municipal ;
- changement des fenêtres de la salle des fêtes en vue d'effectuer des économies d'énergie ;
- rénovation des toitures de bâtiments avec installation éventuellement de panneaux photovoltaïques ;
- installation de cuves de récupération d'eau de pluie (une étude d'installation des moyens de distribution doit être faite avant) ;
- création de jardins partagés (une réflexion sera menée en cours d'année) ;
- renouvellement de la voiture des agents techniques ;
- changement du VTU de la caserne ;
- changement de la chaudière de l'église (M. le Maire précise que l'achat de fioul est effectué par la Fraternelle).

M. le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les travaux de voirie, un budget de 63 000 € sera proposé en section de fonctionnement puisque les travaux concernent la réfection des voiries existantes.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une présentation de proposition de budget sera faite lors de la prochaine réunion.

---

#### **4- Boulangerie-pizzeria : présentation des dossiers de candidature et du mode de sélection.**

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique présente les dossiers de candidature déposés pour la reprise du commerce.

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique rappelle qu'un appel à projet avait été lancé en fin d'année 2020 et que les candidatures devaient être transmises avant le 15 décembre 2020. Trois dossiers ont été transmis en retour. M. BRAS de la CA3B a également proposé le dossier de M. GUILLERMET. M. et Mme DANGUIN qui tiennent un restaurant à Romenay ont également fait part de leur intérêt pour la reprise du commerce. Mme l'Adjointe déléguée au développement économique précise que des entretiens de présentation des différents projets sont prévus fin janvier et début février.

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique explique qu'une grille d'évaluation a été élaborée pour guider le choix entre les candidats. M. le Maire ajoute que la commission présentera deux candidats retenus à la prochaine réunion du Conseil Municipal. M. le Maire précise que les différents candidats prévoient des ouvertures à plus ou moins long terme. Un candidat propose une ouverture début juin et un autre au 1<sup>er</sup> janvier 2022. M. le Maire précise qu'une ouverture pour la fête de la St Jean est souhaitée par la commission.

M. le Maire explique à l'Assemblée qu'il pourrait être fait le choix de proposer un bail précaire (sur 12 à 18 mois) dans un premier temps, au vu de la situation actuelle et qu'un bail commercial de 9 ans serait ensuite signé.

---

## **5- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) : nomination d'un référent communal.**

M. le Maire présente le courrier transmis par le Département concernant le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) qui vise à développer la pratique de la randonnée en milieu rural et ainsi favoriser la découverte des sites naturels et paysages ruraux.

M. le Maire précise que le Département par ce plan souhaite harmoniser et développer les circuits de randonnées en lien avec la politique de développement touristique. Un état des lieux des circuits existants a été fait, une sélection d'itinéraires devra être établie pour inscription au PDIPR. M. le Maire explique qu'un référent communal doit être nommé (élu ou non) pour participer à la refonte du PDIPR. Mme Jacqueline BREVIER est proposée en tant que référent communal « randonnée » auprès de la direction du tourisme du Département de l'Ain.

---

Objet de la délibération

## **6 - Numérisation du cimetière : point d'avancement.**

Monsieur l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine rappelle à l'Assemblée qu'un travail de numérisation du cimetière est en cours et que par délibération n° D01364-2020-043 du 23 juin 2020 il a été décidé de faire appel au Cabinet de géomètres CMG MONIN Géomètres pour ce faire.

Monsieur l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine explique qu'il convient maintenant de vérifier le plan avec emplacements fait par le Cabinet avant envoi des fichiers au SIEA. Il ajoute qu'il convient maintenant de décider si ce travail de vérification doit être effectué par un groupe de travail ou si la commission gestion du patrimoine s'en charge.

Monsieur l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine rappelle également que par délibération n° D01364-2020-043 du 23 juin 2020 il a été décidé de ne pas sous-traiter la saisie des données dans le logiciel de gestion du cimetière R'CIM fourni par le SIEA. M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine explique qu'une saisie au fil du temps sera longue et fastidieuse et qu'il est proposé d'employer une personne pour soutenir la secrétaire de mairie dans cette tâche.

VU la délibération n° D01364-2020-043 du 23 juin 2020 portant le choix de la numérisation du cimetière par un géomètre et de la saisie des données en interne,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'employer un adjoint administratif contractuel pour permettre une saisie rapide des données dans le logiciel R'CIM,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** que la vérification du plan du cimetière sera effectuée par la commission gestion du patrimoine ;

**ACCEPTE** qu'un adjoint administratif soit employé pour permettre la saisie des données dans le logiciel R'CIM pendant la durée nécessaire à cette tâche ;

**PRECISE** que les crédits pour couvrir cette mission seront inscrits au BP 2021 ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine ajoute qu'il convient maintenant de définir des dates de réunion de la commission pour la vérification du plan du cimetière.

## **7- Point d'étape.**

M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de la résidence seniors ; le 1<sup>er</sup> bâtiment est monté avec mise en place de la charpente, la dalle du second sera coulée le 20 janvier 2021. Une date de fin de travaux est toujours prévue pour le mois d'août malgré les conditions climatiques peu favorables actuellement.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un éboulement du talus créé au bord du terrain de Mme MARECHAL situé en amont de la résidence a été constaté. Ce glissement de terrain semble du fait d'une canalisation rompue. Une demande de devis pour la réparation de la canalisation et un renforcement du talus ont été demandés, les frais seront pris en charge par LOGIDIA.

Une élue demande si des candidatures ont d'ores et déjà été déposées. M. le Maire répond que des demandes ont été transmises à LOGIDIA et que l'attribution sera faite par une commission d'attribution.

---

## **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : ESPACE CULTUREL MAISON COLIN**

### **8- Constitution d'un groupe de travail.**

M. le Maire informe l'Assemblée que la fiche d'intention pour une demande de subvention dans le cadre du contrat ambition Région 2<sup>ème</sup> génération a été déposée pour le projet de l'espace culturel multimédia de la « Maison COLIN ».

Afin de construire le projet M. le Maire propose de créer un groupe de travail de 5 à 6 personnes.

Le groupe de travail pour la création de l'espace culturel de la Maison Colin est composé de Chloé BOUTON, Hervé CAVILLON, Frédérique GINAS, Jacques SALLET et Florine SYLÉNÉ.

M. le Maire ajoute que les candidatures restent ouvertes à toute personne qui désirerait rejoindre le groupe.

---

## **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 5 : REQUALIFICATION PLACE DES BOULEAUX**

### **9- Présentation de l'avant-projet.**

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet de requalification de la place des bouleaux. M. le Maire explique qu'une demande d'études a été faite à l'entreprise Jérômes Concept pour un avant-projet sommaire. Le travail de l'entreprise est allé plus loin puisqu'on est en possession d'un avant-projet détaillé avec un chiffrage estimatif et une proposition d'aménagement de la place des bouleaux et des abords de la salle des fêtes.

M. le Maire présente le plan avec 3 zones : accueil, stationnement et zone ludique. Le chiffrage estimatif pour l'ensemble du projet, y compris l'extension des réseaux, s'élève à 482 000 € TTC.

Il précise que cet avant-projet devra être de nouveau travaillé pour prendre en compte les souhaits de la nouvelle équipe municipale et que sa planification est à prévoir sur la fin du mandat.

---

## **Questions et informations diverses**

Le Conseil Municipal a été informé :

- du courriel de demande de location de Mme GUGELMANN ; M. le Maire demande à l'Assemblée si une proposition de location du local du SIVOS est envisageable en tant que logement de type studio ;
- de la proposition de bon à tirer pour le tapis de l'entrée de la salle des fêtes ;
- du courrier d'attribution d'une contribution de l'État pour la confection de masques pour un montant de 48,75 € ;
- du versement de la compensation du supplément familial de traitement pour un montant de 185 € pour l'année 2018 ;
- de la notification d'accord d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 30 337 € pour l'opération « développement du cœur de village et des services à la population » ;
- du courrier d'information de la CA3B concernant la possibilité, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de saisine par voie électronique des demandes d'urbanisme ;
- du courrier d'information de la tenue d'une réunion le 30 janvier 2021, concernant le projet de création d'une association « Avenir et Tradition en Bresse » en vue notamment de l'organisation de la fête du vincuit ;
- de la réception de différentes cartes de vœux ;
- de la réception de bulletins municipaux de communes voisines ;
- de la réunion du Conseil Syndical d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze le jeudi 28 janvier 2021 à 14 h ;
- du déneigement effectué par l'EURL BRESSE TERRASSEMENT.

---

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 23 février 2021 à 20 heures 30.